

Le Petit Journal de Saint-Silvain juillet 2018



Photos du bourg 1992 - 2018

Mairie de Saint-Silvain-Bellegarde

23190 Saint-Silvain-Bellegarde

Tél. : 05 55 67 62 47 ; mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr

*Rédaction et mise en page : Isabelle Carton, Michèle Alouchy,
Alain Bujadoux, Alain Grass, Jean-Marie Bertrand*

Le mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Cette année, les pluies importantes du printemps, qui se sont terminées par de violents orages début juin, vont entraîner des dépenses supplémentaires pour la remise en état de nos routes et chemins qui ont souffert de cet épisode pluvieux.

Enfin, les travaux sur les places de la Mairie et de l'Eglise ainsi que ceux de l'entrée Ouest de l'Eglise sont pratiquement terminés malgré une météo peu favorable.

Seul le mur de soutènement de la terrasse du restaurant reste à faire. Les travaux devraient débuter d'ici septembre.

Les réfections des routes communales inscrites au budget devraient commencer bientôt et le fauchage des fossés et des accôttements sont en cours.

Notre Com-Com a maintenant un nom : « Marche et Combraille en Aquitaine » qui a été validé par les représentants des communes au Conseil communautaire et par les conseils municipaux des communes membres.

En ce début d'été, le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons d'agréables journées ensoleillées.

Alain BUJADOUX

Au Conseil Municipal

Le Conseil municipal a tenu cinq réunions durant le premier semestre 2018 : les 26 janvier, 23 février, 6 avril, 8 mai et 15 juin. Pour plus de détails, vous pouvez consulter, à la Mairie ou sur le site Internet de la Commune (<https://saintsilvainbellegarde.fr>), les comptes rendus de ces réunions, accompagnés des documents soumis au Conseil, ainsi que les textes des délibérations adoptées.

• **Composition du Conseil municipal**

Ayant quitté la Commune, M. Rodolphe MARTIN a adressé au Maire, le 16 décembre 2017, sa démission du Conseil municipal. Depuis lors, le Conseil comprend donc dix membres en exercice au lieu de onze.

• **Communauté de communes**

Le Conseil municipal a approuvé :

- le nom finalement retenu pour la nouvelle Com-com : « MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE » ;
- l'adhésion de la Com-com au syndicat mixte Dorsal, chargé du déploiement du très haut débit dans les trois départements de l'ancienne région Limousin ;
- la transformation de l'association « Pays Combraille en Marche » en un syndicat mixte fermé, chargé, comme elle, de promouvoir le développement et la transition énergétique dans les deux communautés de communes de l'est du département, Marche et Combraille en Aquitaine et Creuse Confluence (Chambon, Évaux-les-Bains, Gouzon, Boussac) ;
- l'augmentation de soixante et un à soixante-trois membres de l'effectif du conseil communautaire de la Com-com à la suite de l'adhésion de la commune de Saint-Priest ;
- deux transferts à la Com-com au titre de l'harmonisation des compétences entre les communes et la Com-com, concernant six communes adhérentes aux syndicats mixtes intercommunaux de la Voueize et de Boussac (gestion des milieux aquatiques) et treize communes de l'ancienne com-com de Crocq (un fonds de compensation fiscale).

• **Comptes 2017 de la Commune**

Budget principal 2017 (exécution) :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		88 853,76 €	51 746,16 €	
Opérations de l'exercice	100 096,34 €	156 438,42 €	173 573,68 €	124 690,60 €
Totaux	100 096,34 €	245 292,18 €	225 319,84 €	124 690,60 €
Résultats de clôture		145 195,84 €	100 629,24 €	
Restes à réaliser			18 500,00 €	12 400,00 €
Totaux cumulés			119 129,24 €	12 400,00 €
Résultats définitifs		145 195,84 €	106 729,24 €	

Les recettes de fonctionnement 2017 (156 440 € montants arrondis)¹ ont été un peu inférieures à celles de 2016 (160 450 €), essentiellement en raison du transfert, en 2016, de l'excédent de fonctionnement du budget annexe (5 000 €). Les dotations, subventions et participations ont procuré 79 920 €, les impôts locaux 50 630 € et les autres produits de gestion courante 13 880 €

¹ Un tableau détaillé des comptes communaux pour l'exercice 2017 est consultable sur le site internet municipal (cliquer sur « réunions du conseil municipal » puis « conseil municipal du 6 avril 2018 »).

(essentiellement les loyers des logements). Les dépenses de fonctionnement de 2017 (100 100 €) ont été supérieures à celles de l'exercice 2016 (87 670 €), principalement à cause de facturations de 2016 (SIVOM) reportées sur l'exercice 2017. Les charges à caractère général se sont élevées à 46 530 €, les charges de personnel à 36 190 €, les indemnités du maire et des adjoints à 13 400 € et les intérêts des emprunts à 60 €

L'excédent 2017 de fonctionnement de 56 340 € (72 780 € en 2016), majoré des 88 850 € de résultats antérieurs reportés, aboutit à résultat total pour 2017 de 145 190 € (151 330 € en 2016).

Les dépenses d'investissement ont sensiblement augmenté en 2017, de 87 540 € en 2016 à 173 570 € en 2017, en raison des travaux d'aménagement du bourg (124 140 € contre 6 930 € en 2016), les travaux de voirie restant du même ordre qu'en 2016 (36 740 € contre 38 780 € en 2016). Les recettes d'investissement de 2017 se sont élevées à 124 690 €, dont 51 810 € de subventions d'investissement et 10 400 € de compensation de TVA.

Corrélativement, le besoin de financement 2017 ressort à 48 880 € au titre des investissements de 2017 et à 106 730 € en incluant 51 750 € de besoin de financement reporté au titre des exercices antérieurs et 6 100 € de solde des restes à réaliser encaissés ou payés début 2018 au titre de 2017.

Budget de l'atelier 2017 (exécution) :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 251,50 €		14 441,99 €
Opérations de l'exercice	0,88 €	4 821,59 €	1 500,00 €	0,00 €
Totaux	0,88 €	6 073,09 €	1 500,00 €	14 441,99 €
Résultats de clôture		6 072,21 €		12 941,99 €
Restes à réaliser				
Totaux cumulés				
Résultats définitifs		6 072,21 €		12 941,99 €

Les recettes de fonctionnement, constituées essentiellement des loyers versés par la société Codechamp, se sont élevées à 4 820 € (montants arrondis). Les dépenses de fonctionnement ayant été quasi nulles (moins de 1 €) et compte tenu des 1 250 € de résultats reportés des exercices antérieurs, le résultat de fonctionnement de 2017 ressort à 6 070 €. Pour les investissements, compte tenu d'une dépense de 1 500 € en 2017 (mur Codechamp) et de 14 440 € de résultat reporté au titre des exercices antérieurs, le résultat net de 2017 s'élève à 12 940 €

Affectation des résultats de 2017 :

. *pour le budget principal* : + 38 467 € de résultat net reporté au budget 2018 (Il correspond à l'excédent de fonctionnement reporté au titre de 2017, soit 145 196 € diminué des 106 729 € de besoin de financement reportés à la section d'investissement).

. *pour le budget de l'atelier* : + 6 072 € d'excédent de fonctionnement et + 12 942 € d'excédent de financement reportés au budget de 2018.

• Budget 2018 de la Commune

Les taux d'imposition communaux restent inchangés pour 2018, ce qui est le cas depuis 2009, année d'adhésion de la Commune à la Communauté de communes Auzances-Bellegarde :
 taxe d'habitation : 5,63 % ;
 taxe foncier bâti : 6,75 % ;
 taxe foncier non bâti : 46,06 %.

Budget principal 2018²

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	65 250,00 €	Atténuations de charges :	200,00 €
Charges de personnel :	37 800,00 €	Produits des services :	3 890,00 €
Autres charges de gestion courante :	18 200,00 €	Impôts locaux :	48 769,00 €
Charges financières :	100,00 €	Dotations :	76 130,00 €
		Autres produits de gestion courante :	9 500,00 €
Virement à la section d'investissement :	56 605,84 €	Produits exceptionnels :	1 00,00 €
		Produits financiers :	0,24 €
		Résultat reporté de 2017 :	38 466,60 €
Total dépenses de fonctionnement :	177 955,84 €	Total recettes de fonctionnement :	177 955,84 €

Les prévisions pour 2018 de dépenses de fonctionnement s'élèvent à 121 350 € (132 600 € au budget de 2017) et les prévisions de recettes à 177 960 € (montants arrondis). Hors report des exercices antérieurs, ces recettes de fonctionnement atteignent 139 490 € (143 940 € au budget de 2017). L'excédent prévu de fonctionnement ressort ainsi à 56 610 € pour 2018. Les dotations de l'État sont prévues pour 76 130 €, le produit des impôts locaux pour 48 770 € et le produit des loyers pour 8 000 €. Les 2000 € prévus pour les subventions aux associations sont destinés à l'ACCA (200 €), aux Anciens combattants (170 €, sauf dissolution de l'Association), au Comice agricole (206 €), au Comité des fêtes (200 € + 500 € au titre de la dissolution de l'ancien comité d'animation), à Feydra Tonnerre (100 €), au Football (150 €), au Judo (160 €), aux P'tits Loups (160 €) et à Sportez-vous bien (100 €).

Investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Restes à réaliser 2017 :	18 500,00 €	Restes à réaliser 2017 :	12 400,00 €
Déficit d'investissement 2017 :	100 629,24 €	Excédent de fonctionnement 2016 capitalisé :	106 729,24 €
Opérations d'équipement :	160 405,84 €	Subventions d'équipement :	100 300,00 €
Op. 11 « Terrains » :	500,00 €	FCTVA :	11 700,00 €
Op. 12 « Achat de matériels »	6 500,00 €	Virement de la section de fonctionnement :	56 605,54 €
Op. 13 « Travaux de voirie »	54 800,00 €		
Op. 14. « Salle polyvalente »	2 000,00 €		
Op. 15 « Eglise »	00,00 €		
Op. 16 « Aménagement du bourg »	61 000,00 €		
Op. 17 « cimetière »	2 000,00 €		
Op. 18 « Bâtiment mairie »	33 605,84 €		
Emprunts et cautionnements :	8 802,00 €	Emprunts et cautionnements :	602,00 €
Opérations d'ordre	00,00 €		
. opérations patrimoniales	00,00 €	. opérations patrimoniales	00,00 €
			288 337,08 €
Total dépenses d'investissement :	288 337,08 €	Total recettes d'investissement :	

Les dépenses d'investissement prévues pour 2018 s'élèvent, hors restes à payer au titre de 2017, à 169 210 € : 4 500 € pour le renouvellement du matériel informatique de la mairie et l'équipement de la salle des associations rénovée, 54 300 € pour la voirie, 2 000 € pour le cimetière (jardin du souvenir), 33 610 € pour la rénovation de la salle des associations. Les travaux de voirie concernent les chemins de Barenteix (4 400 €) et du Chassain (12 800 €), les routes des Bièrges (12 300 €), de Chez Aufaure (1 000 €), du Mas (17 200 €), de La Pradelle (3 800 €) et de Sannegrand (2 800 €).

Le financement de ces 169 210 € de dépenses d'investissement (hors restes à recevoir au titre de 2017) sera assuré par (montants arrondis) : 100 300 € de subventions, 11 700 € de

² Un tableau détaillé des budgets principal et annexe pour l'exercice 2018 est consultable sur le site internet municipal (cliquer sur « réunions du conseil municipal » puis « conseil municipal du 6 avril 2018 »).

compensations de TVA, et 56 610 € d'autofinancement.

Budget atelier 2018 :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	10 867,21 €	Autres produits de gestion courante :	4 800,00 €
Autres charges de gestion courante :	5,00 €	Résultat reporté de 2017 :	6 072,21 €
Total dépenses de fonctionnement :	10 872,21 €	Total recettes de fonctionnement :	10 872,21 €

Investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Immobilisations en cours :	12 941,99 €	Excédent d'investissement 2017 :	12 941,99 €
<i>Travaux Divers :</i>	<i>5 941,99 €</i>		
<i>Parking Codechamp :</i>	<i>7 000,00 €</i>		
Emprunts et cautionnements :	350,00 €	Emprunts et cautionnement :	350,00 €
Total dépenses d'investissement :	13 291,99 €	Total recettes d'investissement :	13 291,99 €

Le produit prévu des loyers acquittés par la société Codechamp s'élève à 4 800 €. Les 10 867,21 € de charges comptabilisées correspondent, non pas à une dépense, mais à une provision constituée par cumul des excédents annuels.

Encours 2018 des emprunts souscrits par la Commune :

Date début	Durée emprunt	Objet emprunt	Organisme prêteur	Taux 2018	Échéances 2018		Capital restant dû au 01/01/2019
					Capital	Intérêt	
2004	20 ans	Réhabilitation bâtiment mairie et logements	Crédit Agricole	0,051 %	6550,88 €	20,07 €	39 355,45 €
2011	10 ans	Travaux de voirie Chez Aufaure et Rimareix	Département	0 %	800 €	0,00	2 400,00 €
2014	10 ans	Travaux de voirie VC n° 1	Département	0 %	800 €	0,00	4 800,00 €

• Réfection de la salle des associations

A la suite du dépouillement des offres par la commission travaux, les neuf lots de travaux de réfection de la salle des associations ont été attribués aux entreprises suivantes : lot n° 1, plâtrerie, à l'entreprise LAURADOUX (10 591,50 € HT) ; lot n° 2, peinture, à l'entreprise ALOUCHY (4 888,17 € HT) ; lot n° 3, électricité, à l'entreprise AUBUSSON ELECTRICITE (5 101,53 € HT) ; lot n° 4, informatique, à l'entreprise JAGAILLE (1 305,50 € HT) ; lot n° 5, chauffage, à l'entreprise TIMBERT (1 011,48 € HT) ; lot n° 6, menuiserie, à l'entreprise GEAIX (1 968,62 € HT) ; lot n° 7, rideaux, à l'entreprise TABARD (986,00 € HT) ; lot n° 8, extincteur, à l'entreprise ESI (109,00 € HT) ; lot n° 9, mission SPS (coordination du chantier au titre de la sécurité et de la protection de la santé), à l'entreprise CORDIA (862,50 € HT).

• Aménagement du bourg

Les travaux de la **place de la Mairie** sont désormais achevés. Côté *sud* du Monument aux Morts, six potelets en fonte, reliés par des chaînes, ont été posés en vis-à-vis de ceux installés, en face, le long de la façade de l'église. L'embranchement devant le portail de l'église a été complété. Une main courante aidera à gravir les marches. La gâche de la serrure de la porte de l'église a été élargie pour s'adapter au gonflement du bois des vantaux par temps humide.

En bordure *est* et *ouest* de la partie pavée de la **place de l'église**, des potelets en bois ont été

installés, ainsi que, côté *sud*, treize potelets en fonte reliés par des chaînes. Côté *nord* de la place, des claustras entourent les conteneurs de déchets ménagers. Un claustra supplémentaire va être ajouté de façon à les masquer à la vue lors de l'entrée sur la place. Les arbustes d'ornement ont été plantés, notamment dans les îlots du centre de la place. Le socle en pierre, d'époque gallo-romaine selon la direction départementale du patrimoine, a été transporté à l'intérieur de l'église. Devant le portail *ouest* de l'église, le pavement et les marches, celles-ci en pierres taillées anciennes, ont été posés. Il n'a pas été donné suite à une demande d'installation, sur la place, de bornes pour camping-cars.

Pour la **terrasse de l'ancien presbytère**, bien que le plan des travaux soumis à appel d'offres ait alors reçu son accord, l'architecte des bâtiments de France a demandé, lors de sa dernière visite, d'une part, le remplacement de la rambarde surmontant le mur de soutènement de la terrasse par une alternance de rambardes et de murets en maçonnerie, et, d'autre part, devant la façade du restaurant, un cheminement en tout-venant compacté avec gravillons.

Une subvention supplémentaire de l'État été demandée afin de prolonger, dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, le revêtement en enrobé de la voie d'accès à la **salle polyvalente** sur une vingtaine de mètres, c'est à dire jusqu'au terre-plein en tout-venant situé devant l'entrée de la salle. Ce terre-plein, situé à proximité de l'épandage de la fosse septique, sera lui-même revêtu ultérieurement, à l'issue de la reconstruction du mur de soutènement de la terrasse de l'ancien presbytère et du prolongement de l'escalier qui descend de la place de la mairie.

• **Autres travaux**

Les pluies diluviennes de juin dernier ont nécessité des travaux en urgence sur deux voies communales : à La Pradelle, la submersion du chemin d'accès à la maison de Benoît BOURDERIONNET a obligé à faire appel au SIVOM pour créer un cassis en amont, dégrader les accotements et reprofiler la chaussée (1 357,50 € HT) ; au Mont, une inversion du profil de la chaussée s'impose également sur une cinquantaine de mètres devant la maison de M. Léon WILDSCHUT, qui a été inondée en raison de l'inclinaison actuelle de la route (1 128 ,80 €HT).

Une buse permettant d'accéder, depuis la route communale du Mont, au chemin communal qui, à proximité du carrefour avec la route départementale reliant Bellegarde et La Villetelle, dessert les parcelles situées entre ces deux routes a été installée (517,20 €). Non signalé sur la route départementale longeant la Tardes, le hameau du Puy du Faux va l'être par deux panneaux (114,64 €HT).

La salle polyvalente a nécessité deux interventions : l'une, d'une entreprise spécialisée (1 026,40 € HT), pour une fuite de la toiture terrasse ; l'autre, gracieuse, de M. Jean-Pierre CHAPUT, menuisier retraité au Faux, pour remettre à niveau le parquet, soulevé par l'humidité. Il a fallu aussi remettre en sécurité certaines pierres du pignon *nord* du bâtiment communal et reprendre une partie du crépi.

• **Protection de l'église contre le vol**

Une étude a été effectuée en vue de l'installation d'un système de protection intérieure de l'église contre le vol par caméras fonctionnant en mode intrusion (coût net, après subvention, estimé à 422 €HT). Une demande de subvention a été faite.

• **Biens sectionnaires du Chassain**

Décidé en 2017, le réaménagement du chemin rural qui dessert diverses parcelles au-dessus du village du Chassain implique que la Commune devienne propriétaire de la totalité de

l'emprise du chemin. Consultés le 17 mars, les six électeurs de cette section de commune ont opté à l'unanimité pour une cession à la Commune de tous les biens appartenant à la section, soit quatre parcelles (AR 9, AR 18 et AR 44, AS 233) d'une superficie totale de 79 ares 40 centiares.

• **Régularisation d'un déplacement de chemin à Chez Aufaure**

Le déplacement du chemin communal d'accès aux propriétés de M. et Mme TRENTIN (parcelles AE 33, 34, 35 et 38) et de Mme LATOUR (parcelle AE 40 notamment) à Chez Aufaure avait été approuvé par la Commune et effectué au début des années mille neuf cent quatre-vingt, mais sans que la procédure juridique ait alors été accomplie. La régularisation vient d'être réalisée : après l'enquête publique conduite du 5 au 19 mars derniers, la Commune a vendu à M. et Mme TRENTIN, au prix de 150 € l'emprise de l'ancien chemin passant devant leur maison (parcelle AE 34) et elle a acheté à M. et Mme TRENTIN, au prix de 150 € l'emprise du chemin actuel (parcelle AE 38), tous les frais relatifs à cette vente et à cet achat étant à leur charge. Pour sa part, Mme LATOUR a cédé gracieusement à la Commune les quelques m² lui appartenant (parcelles AE 39 et AE 40) englobés dans emprise du chemin actuel.

• **Cessions de biens communaux**

Le conseil municipal a approuvé :

- la vente à M. Jean-Pierre CHAPUT, du village du Faux, de la parcelle communale AK 259 (305 m² ; ancien bien vacant sans maître), située dans ce même village, au prix de 61 € (0,20 €/m²) ;
- la vente à M. Serge BOURDERIONNET de la parcelle sectionnaire AT 155 de Chez Villatte (84 m²), au prix de 42 €/m² (0,50 €/m²), après consultation, le 17 mars 2018, des onze électeurs de cette section de commune (9 votants, 7 pour, 2 contre) ;
- la vente à Mme Stéphanie PINGUET et M. Stéphane BELLEGY de la parcelle communale AM 88 à Sannegrand (13 m² ; bâtiment ruiné, acquis en 2008 par la Commune), au prix de 150 €

En revanche, il n'a pas été accédé à la demande de M. et Mme VAN HARTINGSVELDT, propriétaires de l'ancienne maison LEMARCHAND au village du Mont (parcelles AN 218 et 219), qui souhaitent acquérir le tronçon du chemin rural qui borde leur propriété au *nord*. En effet, ce chemin rural dessert, au-delà des propriétés QUEMENEUR ET HARTINGSVELDT, diverses parcelles enclavées appartenant à plusieurs propriétaires différents.

• **Fontaine Saint Silvain**

M. Jean ALLAIRE, propriétaire du pré (parcelle AW 79), exploité par M. Dominique BONNAUD, qui jouxte la fontaine est d'accord pour céder gratuitement à la Commune une bande de terrain, d'une trentaine de mètres de long sur 4 mètres de large, à la lisière sud-est de ce pré (le long de la parcelle AW 80). Ainsi le chemin du bourg à la fontaine ne sera plus un cul-de-sac ; il pourra être prolongé à l'*est* jusqu'au taillis voisin, qui s'étend jusqu'à la route départementale et dont la Commune est propriétaire (parcelle AW 127).

• **Personnel communal**

A la suite de la démission de Mme Estelle CHAULET à compter du 1^{er} novembre 2017, son remplacement par M. Sébastien CARTON, adjoint technique principal de deuxième classe pour un service à temps incomplet de 17 heures par semaine, est devenu permanent pour les 3 heures de ménage (Mairie et salle polyvalente) qu'elle effectuait chaque semaine. En conséquence, le service hebdomadaire de l'emploi à temps non complet d'adjoint technique principal de deuxième classe

occupé par M. CARTON a été porté de 17 heures hebdomadaires à 20 heures.

- ***Déchets ménagers***

À l'occasion de ses prochaines interventions sur le réseau routier communal, le SIVOM goudronnera les emplacements des conteneurs de déchets ménagers là où le besoin s'en fait sentir et en fonction des priorités retenues par le Conseil municipal.

Le président du SIVOM, compétent pour le ramassage des déchets ménagers et assimilés, a repoussé la suggestion, que lui a faite la Commune, de prévoir en été un second ramassage annuel des objets encombrants, sinon de reporter en été celui effectué jusqu'à présent en hiver (janvier). La suggestion visait à assurer un égal service à tous, résidents principaux ou secondaires, identiquement assujettis à la taxe de ramassage des ordures ménagères.

- ***Service public de l'eau potable***

Le Conseil municipal a approuvé le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat intercommunal de la Rozeille (SIAEP). Son président a opposé une fin de non-recevoir à une demande réitérée d'un membre du Conseil municipal que ce rapport annuel comporte des comparaisons de coûts et de tarifs avec les services publics voisins.

- ***Motions***

Plusieurs motions ont reçu le soutien du Conseil municipal : pour la mise en service, dès 2022, des premiers nouveaux trains Intercités prioritairement sur la ligne POLT (unanimité du Conseil) ; contre l'abaissement de la vitesse maximale à 80 km/h sur les routes à deux voies sans séparation physique ; contre le projet de restructuration des services de la direction départementale des finances publiques.

- ***Noces d'or ou de diamant***

Comme dans d'autres communes, les anniversaires de mariage pourront donner lieu à une célébration à la Mairie : le Maire ou un adjoint officiera, selon un même cérémonial préétabli, seulement pour les noces d'or (50 ans de mariage) ou de diamant (60 ans) et pour des couples ayant des attaches avec la Commune.

- ***Société de pêche***

L'association agréée de pêche et piscicole pour le milieu aquatique (AAPMA) de la Tardes a fait deux propositions auxquelles le Conseil municipal a répondu favorablement : assurer le nettoyage par une entreprise spécialisée (coupe de certains arbres, pas de tous) des berges de la Tardes sur deux parcelles sectionnaires du village du Faux (AK 1 et AK 2, à l'est du carrefour de la départemental avec la route de route du Faux et de chez Sauvanot) ; mettre en valeur le vieux pont de pierres sur la Tardes situés en face du Puy du Faux.

La Gendarmerie et vous



*La Gendarmerie de
Bellegarde-en-Marche
propose une séance
informations-prévention-
sécurité pour un groupe
minimum de 20
personnes.
Pour assister à la réunion
vous devez vous inscrire
auprès du secrétariat de
la Mairie au
05.55.67.62.47.*

Vie scolaire

Le conseil d'école a eu lieu le 26 juin 2018.

Les effectifs et l'organisation de la rentrée 2018 :

- Mme Hélène JOSEPH (St-Silvain) : 9 CM2 + 10 CM1 = 19 élèves
 - Mme Sabrina SAINSON : 9 CE2 + 7 CE1 = 16 élèves
 - Mme Nathalie DE LAGUERENNE : 8 CP + 8 GS = 16 élèves
 - Mme MEIRE : 10 MS + 7 PS + 2 TPS = 19 élèves
- TOTAL = 70 élèves

Etat-civil et nouveaux arrivants

Naissance :

Louna PALUCH, du village de Chez Bardy, née le 13/07/2017 à Guéret.

Toutes nos félicitations aux parents

Économisons le papier !

Pour recevoir les prochains numéros du *Petit Journal* de Saint-Silvain par courriel, n'hésitez pas à le demander à la Mairie :

. soit en retournant le coupon-réponse ci-dessous (La Mairie, Le Bourg, 23190 Saint-Silvain-Bellegarde), après l'avoir rempli ;

. soit par courriel : mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr .

NOM :

PRENOM :

ADRESSE POSTALE :

E-MAIL :

Le monument aux Morts de Saint-Silvain-Bellegarde

1918-2018 : voici une occasion de se pencher sur l'origine de notre monument, et sur l'histoire des soldats de la Commune morts pour la France, avec le lieu de décès et l'âge.

Lt ALHERITIERE Fernand
à Ecurie (62) – 26 ans

BOUDET Félix
à Luyghem (Belg.) – 23 ans

BOUSSAGEON Eugène
à Touyens (60) – 27 ans

BOUSSAGEON Henri
à l'hôpital (63) - 36 ans

CARBONNET Maurice
à Verdun (55) – 27 ans

CHABREDIER Paul
à Villefranche (69) – 42 ans

CHASSAT Léon
à St-Silvain-Bel. (23) – 20

CHIREIX Louis
à Pacy-Signy (02) -21 ans

COLAS Jean-Marie
à Meurival (02) – 20 ans

DROUILLARD Alfred
à Etinchem (80) -33 ans

GLINY Ernest
à St Léonard (51) – 33 ans

BELLOT Antonin
à Zossen (All.) – 28 ans

Sgt BONTEMPS Eugène
à Ecurie (62) – 30 ans



Cal DANTON Gustave
à Nampal (60) -27 ans

DELARBRE Alexandre
à Tracy le Mont (60) -33

DUCOUX Gilbert
à Puissieux (51) – 25 ans

FRETIER François
à Largitzen (68) – 41 ans

GRANGE Gustave
à Fauquesant (80) – 21

GUERAUD Michel
à l'hôpital (44) – 26 ans

GUILLEMARD Louis
à Horneburg (All.) – 25

JANICAUD Octave
à l'hôpital (19) – 20 ans

LAGROLIERE Louis
à l'hôpital (60) - 47 ans

LIGONNET Louis
à Coincy (02) – 36 ans

MAINGONAT Henri
à Manihen (62) - 45 ans

RUCHON Henri
à Prégicourt (80) – 28 ans

MASFRAND Hippolyte – 34 ans
à Notre Dame de Lorette (62)

Lt MOUNET Auguste
à Manoncourt/Seille (54) – 29 ans

SAUVANET Jules
à Flirey (54) – 31 ans

SAUVANOT Robert
à Verdun (55) – 21 ans

SIMONET Gaston
à l'hôpital (77) – 30 ans

SIMONET Gustave
à Eperon (62) – 21 ans

SIMONET Paul
à Vitry le Franç. (51) - 24 ans

TARRIER Germain
à Cuvilly (60) – 21 ans

VERRIER Lucien
à Angres (62) – 21 ans

GAGNERE Ferdinand (église)
à Flirey-Mortmare (54) - 21 ans



Liste des Morts pour la France dans l'église

VERRIER Eugène
à Esnes (55) – 20 ans

VERRIER Félix
à l'hôpital (51) – 26 ans

Sgt VERTADIER Henry
à l'hôpital (80) – 24 ans

COURIOLE Pierre
à Leully/Coucy (02) – 21

Saluons la mémoire de leur sacrifice pour la Patrie et n'oublions jamais.

Les procès-verbaux du Conseil municipal nous apportent quelques informations.

Lors de la séance du 2 septembre 1922, le Conseil a voté pour la construction du monument aux Morts pour un montant de 11 000 Francs.

Séance du 24 7^{bre} 1922.

L'an mil neuf cent vingt-deux et le vingt-quatre
le mois de Septembre, à neuf heures du matin, le Conseil
municipal de St-Silvain s'est réuni extraordinairement au lieu
de ses séances sous la présidence de M. Albricière, maire.

Présents: M. M. Foubadier H., Dubaut, Lecour, Lacombe, ^{Morand}
Fauré, Fournier, Sidoux, Rivet, adjoint, Albricière, maire.

Absents: M. M. Moreau, Fournier, Mauloy.

Le Conseil municipal

Décide d'établir le monument aux "Morts pour
la France" suivant le plan N° 1134 fourni par la
société « Le granit Perrin » pour le prix forfaitaire de
Onze mille francs. Charge le Maire de commander
ce monument le plus tôt possible.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Albricière Sidoux Lacombe
Foubadier Rivet Fournier
Maurand

Le 11 février 1923, la facture de 11 300 Francs est réglée à la Société Forézienne « Le Grand Perrin ».

Monument
« aux Morts »

11 Février 1923
Dessins de février (suite)

Le Conseil municipal

autorise le Maire à traiter de gré à gré avec
la « Société Forézienne du granit Perrin » pour la
construction du monument « aux Morts » moyennant
le prix à forfait de Onze mille trois cents francs.

Fait et délibéré les jours, mois et
an que dessus.

Foubadier Lacombe Maurand
Sidoux Rivet Fournier

Le 17 février 1924, le Conseil municipal décide la construction d'une grille en fer pour entourer le monument, d'un montant de 800 Francs.

Grille du
monument

Siéance du 17 février 1924 (Suite)
Le Conseil municipal décide de confier à M.
Mounet, maréchal à Nantes, la construction d'une
grille en fer pour entourer le monument élevé à la
mémoire des enfants de St-Jilvain, morts pour la France
pendant les années 1914 à 1918. Cette grille devra être
semblable à celle qui entoure le monument des morts
pour la France de Mainsat, et sera payée, à forfait, huit
cents francs, posée et peinte en trois couches.
Fait et délibéré à St-Jilvain, Bellegarde le jour
mois et an que dessus.
~~Le Maire~~ L'adjoint Mounet
Boulet



Du nouveau dans la Commune



N'attendez plus pour prendre soin de vous

CINDY GAGNIER

*Professionnelle diplômée,
10 ans d'expérience*

Détente totale garantie !

M A S S A G E S

Massage Tibétain - Shiatsu
Réflexologie plantaire
Thérapie florale

Y O G A

Cours hebdomadaires
(de sept à mai les jeudis de 19h à 20h30)
Stages - Séjours bien-être

RDV au 05 87 04 32 76

www.anantayoga.net

*Le Puy du Faux
23190 Saint Silvain Bellegarde*

à 15 minutes d'Aubusson



Suivez mes pages et retrouvez toutes les offres et infos : Cindy Gagnier Yoga Massages & Ananta éco-centre de Yoga

NICOGIBELEC

Electricité bâtiment et industriel

Pros et particuliers



*Rénovation et travaux neufs
Mise aux normes, domotique, dépannage*

*Aubusson, Bellegarde, Crocq, Auzances
Déplacements possibles en Creuse*

M. Gibert ☎ **06 22 43 40 44**

email : nicogibelec@gmail.com

Siret : 838 974 491 00014 RCS Guéret

Devis gratuit

Les temps forts de la Commune

✓ **Dimanche 11 février :**

Organisé par le Comité des Fêtes et animé par Isabelle RELIANT, le thé dansant s'est déroulé malgré la neige dans une ambiance très sympathique. Cette animation sera reconduite l'année prochaine.



✓ **Cérémonie du 8 Mai :**



Lors de la cérémonie, Niels, Thimothé et Till ont déposé une gerbe devant le monument aux morts. Une pensée bienveillante de l'assemblée fut émise en raison de l'absence d'Henri Passavy, Président de l'Association des anciens combattants, pour des petits soucis de santé.

✓ Mercredi 9 Mai :

La MAM (Maison des Assistantes Maternelles de Bellegarde) et les P'tits Loups (parents d'élèves de Saint-Silvain et de Bellegarde) se sont regroupés pour accueillir un concert animé par « Les Cousins d'abord », famille bretonne ayant une résidence secondaire à Saint-Avit de Tardes.

Salle comble, ambiance festive :
très belle soirée.

*A noter : composition du Bureau
des P'tits loups*

Président : Luc MARQUES

Vice-Président : Julien PALAYER,

Secrétaire : Audrey BRIONNAUD,

Trésorière : Pamela SCHAEFFER



✓ Samedi 12 Mai : Enduro des I-rondelles

417 pilotes européens se sont retrouvés à la Naute pour participer à la 10^{ème} course de moto sur un circuit de 80 km à travers Champagnat, Saint-Domet, Lupersat, La Serre-Bussière-Vieille, Bellegarde, Saint-Silvain, Saint-Alpinien, Bosroger, La Chaussade, Saint-Amand, Saint-Maixant. Circuit soigneusement préparé depuis plusieurs mois par David Martinot. À Saint-Silvain, les motards ont emprunté le chemin du Bourg en venant de Bellegarde, direction Le Mas puis le parcours de santé jusqu'à Mondonneix et Chez Barrat. Cette manifestation a attiré environ 800 personnes sur le week-end. C'est grâce à la centaine de bénévoles que 250 repas ont pu être servis le samedi soir.

Très belle organisation ! Notons que cette année, il y a eu une grande première : le championnat d'Europe d'enduro ancienne.

✓ Vendredi 25 Mai : Fête des voisins



Des 15 litres de Sangria, il ne restait que les morceaux de fruits ! Bien sûr qu'elle était bonne mais les voisins étaient nombreux au rendez-vous (une soixantaine). Excellente soirée et bravo au Village du Chassain qui a remporté le quizz « Connaissance de la Commune ».



✓ Samedi 23 juin : Société de Pêche

Suite à la dernière assemblée générale, le nouveau bureau, présidé par Jean-Louis LAURADOUX de Bellegarde, aidé d'Hugo FERNANDEZ de Saint-Silvain à la trésorerie et de Nathalie LOTTE de Bellegarde en qualité de secrétaire, s'est activé pour l'organisation du concours de pêche.

15 enfants et 12 adultes se sont affrontés dans une ambiance très sympathique. Voici le classement à l'issue du concours :



Adultes :

- 1^{er} Georges DESGLARGES
- 2^{ème} Raymond PICARD
- 3^{ème} Laurent GRAFF
- 4^{ème} Jean-Baptiste ALOUCHY
- 5^{ème} Hervé RIGAUD
- 6^{ème} Michel REIX
- 7^{ème} Patrice FEUILLADE
- 8^{ème} Guy CHANARD

Enfants (moins de 16 ans) :

- 1^{er} Benjamin MEYNARD
- 2^{ème} Hugo PEINE
- 3^{ème} Mathis DESFEMMES
- 4^{ème} Maé ROUDET
- 5^{ème} Romain MEYNARD
- 6^{ème} Florine MOUTARDE 1^{ère} fille
- 7^{ème} Clément PEYRAUD
- 8^{ème} Mathis GALLAND

1^{ère} féminine : Margaux PEINE

✓ Fleurissement du Bourg

Peu de frais ont été faits cette année pour l'achat des fleurs, grâce aux soins de l'employé communal qui a su les maintenir en vie dans son atelier durant l'hiver et, après plantation, Francis CHARDEAU a pris la relève pour un arrosage indispensable. Un grand merci.



✓ **Samedi 30 juin : fête de l'école à Saint-Silvain**



L'équipe enseignante et ATSEM

Jamais la salle de Saint-Silvain n'a reçu autant de monde et résonné de tant de rires d'enfants et d'applaudissements des parents, grands-parents, famille et amis. Le RPI de Bellegarde et Saint-Silvain a présenté le spectacle de fin d'année : chants, danses, scénettes de théâtre, etc. Une très grande réussite. L'association des P'tits Loups s'est fortement mobilisée pour la buvette et les stands de jeux à fin d'offrir aux petits et aux grands une soirée inoubliable.



Hélène, l'enseignante de CM1-CM2, avec ses 8 élèves prêts pour la 6^{ème} en septembre (Amaury, Mathis, Corentin, Cassandre, Gabriel, Charly, Ondin et Florine).

A vos Agendas

► **Message d'Aurélie RODRIGUES GASPAR,
Présidente de l'Association Course de Côte de la Tardes :**

« *Bonjour à toutes et à tous,*

Un petit mot pour vous donner des nouvelles...

L'assemblée générale de l'Association de la Course de Côte de la Tardes s'est déroulée début mars 2018. Il a été annoncé aux personnes présentes que, malheureusement, nous ne pourrions pas organiser la manifestation cette année 2018.

En effet, l'Association de Sport Automobile (ASA) Saint Martial qui organisait l'épreuve avec notre association depuis plusieurs années ne souhaite plus participer à une course de côte. Elle nous a prévenus en septembre, et à cette date le délai était bien trop court pour s'organiser avec une autre ASA (il fallait engager notre épreuve au calendrier de la FFSA à cette même date).

Pour rappel, nous sommes dans l'obligation de travailler avec une ASA pour organiser une épreuve de sport automobile (c'est elle qui est affiliée à la Fédération de Sport Automobile).

Nous avons rendez-vous mi-juin avec une ASA qui serait intéressée pour la reprise de l'épreuve pour 2019. Nous discuterons ensemble afin de voir si cela est possible : moyen humain, logistique matériel...

Nous vous tiendrons informés des suites de cette réunion lors d'un prochain communiqué.

A très bientôt ! »

► **Samedi 18 août : fête champêtre** au terrain communal

Au programme : brocante, concours de chevaux de traits, concours de pétanque, sciage au passe-partout, battage à l'ancienne avec fauchage de blé à la lieuse tirée par des chevaux, jeux pour enfants, présentation d'une meute de chiens et démonstration de chasse à courre (sur leurre), trompe de chasse...

Restauration à midi : plateaux repas,

Restauration en soirée : entrecôte-frites.

► **Mercredi 29 août à 18H30 : assemblée générale du Comité des Fêtes**

► **Dimanche 16 septembre : journée européenne du patrimoine, visites commentées de l'église**

► **Dimanche 23 septembre : repas de la Saint Silvain** organisé par le Comité des fêtes

► **Samedi 10 novembre : 21^{ème} pot au feu** organisé par l'association SYLVIA

► **Samedi 17 novembre : concours de belote** organisé par le Comité des fêtes.

► **Dimanche 18 novembre** : préparation et distribution des **petits déjeuners de l'Association Trisomie 21** pour les communes de Saint-Silvain et de Bellegarde



Fermeture du secrétariat de Mairie du 10 août au 3 septembre

Si besoin, contacter : Alain BUJADOUX (06.78.03.78.94), Alain GRASS (06.71.41.17.91),
Isabelle CARTON (06.33.54.08.72)

La Tardes

Elle paraît endormie,
Par le gel refroidie,
Enfermée dans la glace,
Le temps peu à peu passe...
Quand les premiers rayons
Lui redonne la vie.
Rivière impétueuse,
Elle accueille l'eau des monts,
Se brise dans les fonds,
Bondit sur les rochers.
Des sources aventureuses
La gonflent au gré des prés.
Parfois des retenues
Semblent la rendre sage ;
Un arrêt sur image...
L'indomptable se rue.
Elle jaillit en cascades,
Reprend sa course folle,

Happe quelques rigoles.
Sur ses rives parade
L'âme de vieux moulins.
Ils veulent encore broyer
Le grain frais du matin,
Mais les temps sont passés,
Et les ruines oubliées.
L'eau court vers son destin.
Nombre pêcheurs patients,
Du printemps à l'automne,
Viennent lancer leurs lignes.
Et, parfois, ils s'étonnent
De n'avoir aucun signe
Dans ce flot bouillonnant.
Le temps passe et l'été
Assèche le cours d'eau,

Laissant quelques trous d'eau,
Où les enfants pataugent.
Du regard ils poursuivent
Le vol des ailes bleues.
Sous les cailloux, ils cherchent
Quelque trésor enfoui.
Le bonheur, malgré eux,
Leur fait pousser des cris.
Puis elle reprend courage,
Alors l'onde reflète
La rousseur des feuillages
De nombreux arbres en fête.
Roule au fil des saisons
Rivière de nos monts,
Mémoire renouvelée
De pensées oubliées.

Evelyne (de Chez Lucet)